

## **Les obsèques dans les églises :**

Comme nous y invite maintenant notre évêque, dès le 11 mai et jusqu'au 2 juin, nous pouvons célébrer à nouveau les obsèques dans les églises en tenant compte des règles sanitaires actuellement en vigueur :

- nombre limité à 20 personnes,
- respect de la distanciation physique,
- port du masque,
- bénédiction avec l'eau seulement par la personne qui conduit la célébration (il faut éviter que les participants touchent aux objets).

Du gel hydroalcoolique devra être mis à disposition à l'entrée de l'église et une désinfection des lieux opérée si nécessaire (dans le cas où deux célébrations se succéderaient dans un court laps de temps).

Je laisse à chaque équipe de communauté locale le soin de discerner ce qu'il convient de faire selon les demandes des familles.

Une prière au cimetière, avec les mêmes règles sanitaires, sans passer à l'église, est toujours possible au moins jusqu'au 2 juin.

P. Gérard Mouchard, curé (9 mai 2020)